



Braine-le-Comte

ADMINISTRATION

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 13 décembre 2021 à 19H00

-
- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Echevin;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre
André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Guy DE SMET, Gwennaëlle BOMBART, Anne-
Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine
GAEREMYNCK, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX,
Conseillers Communaux.
M. Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Ludivine PAPLEUX, Echevine. Nino MANZINI, Nathalie WYNANTS, Christophe
DECAMPS, Eric BERTEAU, Luc GAILLY, Conseillers communaux.

Objet n°32 - Question orale de la Conseillère Martine GAEREMYNCK au sujet de la publication des questions écrites sur le site internet de la ville.

Les membres du Conseil communal prennent connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Martine GAEREMYNCK relative à la publication des questions écrites sur le site internet de la ville.

Chaque conseiller peut interpeler le Collège par des questions orales et écrites. Les questions orales sont diffusées avec le PV du Conseil communal mais les questions écrites actées par le Collège ne le sont pas.

Le Collège peut-il répondre à mes questions :

- Y a-t-il un règlement qui empêche la publication des questions écrites ?
- Le Collège peut-il envisager la publication des questions écrites et des réponses ?
- Vers quelle date peut-on imaginer la publication des questions écrites ? des réponses ? Simultanément ou en 2 phases ?

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond à la question

Avant de répondre, je voudrais me faire l'interprète du Directeur général et du Comité de direction qui révèlent une surcharge de travail ces derniers temps.

Certains se plaignent d'avoir la réponse dans le mois, mais pour être présent tous les jours à l'Hôtel de Ville, y compris les jours de congés, avec le Directeur général, je peux vous dire que le travail des questions orales ou écrites est important. Et dernièrement, le Directeur général m'a demandé un

temps plein en plus pour le travail lié aux questions orales et écrites et autres demandes politiques. Si vous regardez en arrière, vous vous rendrez compte qu'on fait tout ce que vous demandez. Je voudrais insister sur le fait que quand vous envoyez les questions, c'est l'administration qui est sollicitée et non le politique.

D'ailleurs, heureusement que nous avons engagé une chargée de communication pour répondre à ces demandes. Une procédure de mise en ligne spécifique des questions orales adressées par les Conseillers communaux en Conseil a déjà été mise sur pied.

Afin de permettre une meilleure visibilité de celles-ci, les questions orales sont donc d'ores et déjà extraites du Procès-verbal du Conseil pour être intégrées à part dans un onglet spécifiquement dédié. Elles restent bien entendu, malgré tout, également intégrées aux Procès-verbaux complets.

Si la procédure était simple à mettre en place, étant donné la publicité naturelle des Procès-verbaux d'un Conseil communal, il était nécessaire de pouvoir se pencher plus longuement sur la procédure à donner en ce sens aux questions écrites envoyées par les Conseillers au Collège communal (les Procès-verbaux de ce dernier ne bénéficiant pas d'une publicité légalement encadrée par le CDLD).

Dans cet objectif, la Cellule Communication et le Secrétariat de la Direction générale ont établi conjointement un processus détaillé concernant la réception, le traitement et la publicité des questions écrites.

Ce processus a pour objectif de clarifier les rôles de chacun dans le traitement de la question, mais aussi de définir clairement les délais de réponse pour les services de l'Administration communale, sans pour autant entraver ou retarder leurs missions premières de service public.

Vous trouverez ce processus, finalisé il y a peu, en pièce jointe (à titre informatif) et je vous l'enverrai.

Sur cette base de travail, la publicité des questions écrites pourra être opérationnelle à partir de janvier 2022.

Je tiens encore une fois de plus à remercier l'administration communale de tout son travail de bon suivi.

Madame la Conseillère Martine GAEREMYNCK utilise son droit de réplique

Je tiens aussi à remercier l'administration.